

REUNION PUBLIQUE DU 22 MARS 2010 ROUVROY

Le Maire répond aux habitants

Questions posées/problèmes soulevés :

Circulation et stationnement :

- Problème de circulation en poussette sur les trottoirs Route des Polonais à cause du stationnement des voitures et des poubelles. (Mmes Dairaine et Flament, assistantes maternelles)
- Un système de stationnement à cheval ou unilatéral peut-il être mis en place ?
- Un recensement du nombre de véhicules pour la faisabilité d'un stationnement unilatéral peut-il être réalisé ? (M. Rosant)

Réponse : L'aménagement de cette route pose problème puisque c'est une route départementale et à grand gabarit. Cependant, elle sera proposée au programme annuel de voirie.

Une étude de faisabilité d'un stationnement fixe alterné pour casser la vitesse et l'encombrement des trottoirs, tout en respectant la largeur de la route, sera réalisée. De plus, un comptage des véhicules se fera par la Police Municipale .

- Un changement du sens de circulation de la rue de Mautort pour cause de mauvaise visibilité au stop peut-il être envisagé ?. (Mme Boucher)

Réponse : Cela sera revu dans le plan de circulation mais la route principale reste départementale.

- Problème de stationnement à l'école de Rouvroy à cause du parking vétuste et de nombreux trous (Parent d'élèves de l'école élémentaire de Rouvroy).

Réponse : Des travaux seront réalisés par l'entrepreneur lors de la construction des logements, en attendant les trous vont être rebouchés ; Compte tenu de l'hiver rude de cette année beaucoup de trous se sont formés dans toute la ville.

- Difficultés pour les parents de sortir de la rue de l'école élémentaire de Rouvroy pour retourner vers la Route des Polonais ; demande d'un « cédez le passage », comme face à l'église? (Parent d'élèves et Mme Flament)
- M. Dairaine signale qu'avant l'aménagement de la Chaussée de Rouvroy il existait un feu clignotant, que la personne chargée de la circulation, activait aux heures d'école.

Réponse : M. le Maire demande à M. Hémerlé de voir si cela est envisageable, cela paraît une meilleure solution que le « cédez le passage ».

Environnement / Aménagements :

- Problème avec la décharge sauvage sous les Monts de Caubert (M. Têtu)

Réponse : La Communauté de Communes travaille sur ce problème en collaboration avec M. Carpentier Maire de Mareuil-Caubert et Vice Président de la Communauté de Communes.

- Quel est le devenir des friches industrielles et de la cheminée de la sucrerie ? (MM Sellier et Monflier)

Réponse : La Ville fait son maximum, elle résorbe petit à petit les friches (exemple des friches Maillard et Margot qui vont être aménagées). Ces friches existent à cause du retard pris par les anciennes municipalités concernant leurs aménagements.

Quant au site « Abélia », il est sous la propriété de l'Administrateur judiciaire. M. Le Maire rappelle qu'il signera l'acte de vente uniquement quand tout sera clarifié.

A propos de la cheminée de la Sucrerie, elle appartient à Téréos, l'idée est que les opérateurs téléphoniques entretiennent et sécurisent les lieux.

- Problème de circulation intempestive de quads au niveau du camp César, déjà évoqué l'an passé. (M. Têtu)

Réponse : Il y a moins de circulation que l'année dernière, la Police Municipale s'est plusieurs fois déplacée mais n'a pas pu constater les faits. Ce lieu étant à la limite de la compétence de la ville, M. Carpentier, Maire de Mareuil-Caubert, et le Capitaine de Gendarmerie effectuent également des passages réguliers mais personne n'a été pris sur le fait.

- Le ramassage des ordures au niveau des garages de Mautort est inexistant. (M. Ternisien)

Réponse : M. le Maire demande à Mme Levastre de prendre les coordonnées de M. Ternisien, et indique que cela relève également du civisme de chacun.

- Finition de l'aménagement Cité des Cheminots autour des arbres, demande de copeaux comme Boulevard Voltaire. (M. Garet)

Réponse : Mme Cornu prend note de cette demande afin de finaliser cet aménagement.

Voirie :

- Pourquoi le changement de nom du Chemin du Marais St Paul en Rue du Marais St Paul ? Ce lieu n'est même pas sur le plan de la ville, cela pose problème en cas d'appel d'urgence. (M. Line)

Réponse : Le nécessaire va être effectué afin que cette rue soit indiquée sur les plans de la Ville et la Poste et les services de secours seront informés.

- Étranglement au niveau du Pont de Rome et les Nonains (M Têtu)

Réponse : M. le Maire ne peut apporter de réponse pour le moment, une visite sera faite sur place.

- Un accès par le haut du Cimetière de Rouvroy est-il possible ?

Réponse : Il avait été envisagé une circulation par véhicules électriques comme au cimetière de la Chapelle mais à cause du dénivelé, ce n'est pas possible. Ce dossier est en cours, les services de la ville travaillant actuellement sur la reprise des concessions.

- Pas de barrières de sécurité Rive droite de la Somme entre le Chant des Oiseaux et le silo (M. Dessaux)

Réponse : La partie avant le Centre Technique a déjà été effectuée, concernant cette partie il est difficile de mettre des barrières car la coopérative est toujours en activité. Toutefois, une sécurisation avec un aménagement végétal est à voir.

- Le tout à l'égout est-il prévu Impasse Rive Droite de la Somme ?(M. Dessaux)

Réponse : Techniquement cette impasse est une voie privée, il va falloir déterminer s'il est possible pour la commune d'intervenir lors de l'extension du réseau.

- Les bandes de ralentissement route de Moyenneville servent de terrain de formule 1 (M. Ternisien)

Réponse : Il faut regarder pour un dispositif avec des quilles mais tout d'abord il faut faire une demande d'autorisation puisque c'est une route départementale.

- Affaissement d'une bouche France Telecom: 68 route des Polonais (A plusieurs reprises Mme Flament a contacté les Services Techniques)

Réponse : M. Hemerlé va prendre contact avec France Telecom, s'il n'y a pas possibilité d'intervention immédiate, une mise en sécurité sera effectuée par le service voirie.

- Bac de récupération de pluie dangereux au niveau des garages de Mautort, il n'y a plus de grille de protection (M. Ternisien)

Réponse : A cet endroit un nouvel espace va être réalisé autour de l'ancien boulo-drome, ce problème sera réglé en même temps.

Sécurité :

- L'aménagement effectué à l'école Jean Zay n'est pas suffisant, la Police Municipale n'est pas présente (Mme Boucher)

Réponse : Même si la Police Municipale n'est pas présente, le personnel périscolaire est formé pour effectuer la sortie d'école, une solution va être trouvée.

- Les plots de la piste cyclable Boulevard Vauban, non visibles le soir, sont dangereux (M. Garet)

Réponse : De nouveaux réflecteurs vont être installés

- Il y a trop de sanction par la Police Municipale Place Manessier (M. Têtu)

Réponse : En attente de la réalisation de la nouvelle école du Pilon, le regroupement des deux écoles, ainsi que les deux établissements privés, rendent la circulation plus difficile. Lors de la rentrée scolaire 2010, la Police Municipale a fait de la prévention afin de sensibiliser les parents. Puis, pour éviter les accidents, la Police Municipale a sanctionné mais aucunement pour des raisons de quotas à respecter.

- Remplacement du transformateur dangereux (fusibles accessibles à tous) Ruelle d'Amour (M. Rosant)

Réponse : Il y a le même problème Boulevard Vauban, l'armoire va être changée et équipée d'un système d'ouverture plus efficace afin de sécuriser ce lieu.

- Le personnel périscolaire faisant la circulation à l'école élémentaire de Rouvroy est toujours en retard (Mme Flament)

Réponse : Mme Sacquépée va régler le problème.

Enfance /Jeunesse :

- Un City stade va-t-il être créé à Rouvroy ? (M. Ternisien)

Réponse : Lors de la construction du nouveau groupe scolaire de Rouvroy, les jeunes pourront bénéficier de l'ancienne école élémentaire. Dans l'attente de ces travaux, un lieu va être aménagé à l'ancienne aire de jeux.

Interventions diverses:

- M. Dairaine suggère que les panneaux de signalisation Chaussée de Rouvroy soient fixés sur les candélabres afin de gagner de la place pour le stationnement des véhicules (panneaux qui sont d'ailleurs souvent abîmés car ils sont trop proches des candélabres).

Réponse : un rendez-vous avec M. Hémerlé sera fixé pour en discuter.

Eglise Saint Jacques :

- M. Le Maire, après avoir indiqué le coût des travaux, estimé à 10 millions d'euros, et l'historique des coûts déjà occasionnés, demande l'avis des abbeillois sur l'église Saint Jacques.

Les réponses sont :

Ce n'est pas aux contribuables de supporter cette dépense (M. Monflier, Mme Douché et autres habitants),

Il faut sauver notre patrimoine (M Sellier),

Il y a assez d'Église à Abbeville (habitants divers),

Il faut assurer la sécurité des enfants et des riverains avant tout (Mme Douché habitante Place St Jacques).

M. le Maire indique que le 7 avril, lors du budget il y aura un vote symbolique concernant cet édifice.